

Les bâtiments scolaires, un enjeu écologique de taille

Avec 280 millions de m² les établissements scolaires représentent 30% de la consommation en énergie des bâtiments communaux. Face à cette réalité, les conseils régional et départemental multiplient les déclarations d'intention à travers des plans d'action et tentent de convaincre l'opinion de la sincérité de leur engagement dans l'éco-construction. Le département de Seine-Saint-Denis a par exemple lancé en 2017 un plan nommé « Plan d'action pour la transition écologique », avec pour projet pour l'année 2020 de végétaliser les espaces extérieurs des crèches, de baisser de 20% la consommation énergétique, de végétaliser les toitures, de réemployer le mobilier grâce à une plateforme de dons et de revente aux associations et aux particuliers de son mobilier et petit équipement usagé... Quel est donc le bilan de ce plan ? Qu'a-t-on vu concrètement dans nos établissements ? Soyons francs : pas grand chose.

Il existe pourtant en France depuis les années 90 la norme HQE (« Haute Qualité Environnementale ») qui vise à intégrer dans le bâtiment les principes du développement durable, principes qui doivent s'appliquer lors de la construction, du fonctionnement et de la déconstruction. L'ADEME (Agence de l' Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui détient la licence exclusive HQE a par exemple montré que la consommation énergétique d'un collège HQE de l'Hérault est inférieure de 12 à 34% à celle d'un collège classique.

Elle a aussi publié en 2015 plusieurs scénarios pour une production énergétique 100% renouvelable d'ici à 2050. Pour exemple l'un d'entre eux propose 63% d'éolienne, 17% de solaire, 13% d'hydraulique, 7% de géothermique et de thermique renouvelable. Le mégawattheure ne coûterait alors que 2 euros de plus que dans le scénario envisagé par la loi de transition énergétique.

Ce rapport qui aurait dû sortir au moment où la loi sur la transition écologique passait au vote à l'Assemblée a été ajourné. Il nous faut préciser que l'ADEME est sous tutelle du préfet...

Alors comment les établissements scolaires peuvent ils intégrer ces normes ? Et comment pouvons-nous œuvrer afin que cela puisse se faire dans des délais plus courts ?

Il faut d'abord examiner la question de l'énergie que peuvent produire les établissements pour leur propre consommation : les panneaux solaires sont une réponse à condition de pouvoir utiliser des

composants recyclables, la géothermie est une autre piste à envisager mais rien ne semble à l'ordre du jour de ce côté là alors même que les surfaces sur les toits et au sol sont importantes...



L'école des boutours à Rosny-sous-bois

Il ne faut pas oublier que tout ceci dépend également et surtout d'une meilleure maîtrise de la consommation en énergie. Cela passe bien sûr par une meilleure isolation de l'ensemble des bâtiments qui doit faire suite à un diagnostic précis communiqué aux conseils d'administration des établissements. Il y a de nombreuses autres solutions à notre portée : l'utilisation d'éclairage à basse consommation, les toits végétalisés, des éclairages gérés par une centrale technique en fonction de la lumière extérieure, une gestion de l'eau avec une récupération des eaux fluviales pour les toilettes et l'arrosage...

Les épisodes de fortes chaleurs deviennent presque banals en ville, où les phénomènes de canicule sont de plus en plus nombreux. Les cours de récréations sont des îlots de chaleur urbaine (ICU) car bétonnées et bitumées et qui avec leur matériaux minéraux absorbent et retiennent la lumière du Soleil. On pourrait donc réaménager ces lieux, les végétaliser et les rendre accessibles en dehors du temps scolaire à la population.

Il y a urgence à appliquer ces normes éco-durables. Le parc immobilier ne peut attendre d'être renouvelé dans sa totalité ou que les établissements tombent en décrépitude.

La région a bien sûr les moyens financiers de mettre en œuvre ces aménagements si cela devenait devenir une priorité. Le département lui, comme trop souvent, va arguer du manque de moyen pour ne pas agir. Il ne s'agit en vérité que d'une volonté

politique qui détachée des échéances électorales permettrait un investissement à long terme pour les élèves d'aujourd'hui et de demain.

Quelques expériences ont bien sûr déjà eu lieu : le premier édifice public isolé en paille est une école d'Issy-Les-Moulineaux dans les Hauts de Seine. La première ayant des murs porteurs en paille est à Rosny-sous-Bois en Seine Saint-Denis. Le premier lycée ayant une démarche environnementale globale

est à Calais et le premier lycée en ventilation naturelle se trouve à Montpellier.

Sur Paris il est prévu que d'ici 2030 toutes les cours seront réaménagées, végétalisées pour faire de l'ombre, avec des revêtements innovants qui retiennent l'eau et deviendront accessibles à la population dans le cadre d'un Plan Climat Paris. **Qu'en sera-t-il des cours de récréation dans les établissements du 93 ?**

Sources : reporterre.net ; cafepedagogique.net ; seinesaintdenis.fr



Cours d'école végétalisée à Paris

Témoignages de personnels – une école écologique, une rénovation de collège ratée

« J'ai travaillé deux ans à l'école des Boutours de Rosny. A cette époque, le bâtiment comportant un étage abritait une maternelle. Les murs constitués de briques agglomérées de Terre et de paille nous ont protégés efficacement et naturellement contre les chaleurs de l'été.

Le toit végétalisé nous a permis d'aller deux fois l'an cueillir des framboises avec les enfants (bien que la structure toute en longueur du bâtiment ne soit pas bien pratique pour des maters). La ventilation naturelle se faisait via des conduits qui prenaient beaucoup de place dans les salles de classe que tous les instits jugeaient trop petites.... »

« Le collège Descartes à Tremblay a eu la "chance" de passer à la géothermie l'an passé... mais sans vraie étude préalable. Résultat? N'ayant pas pris en compte la vétusté du bâtiment à l'isolation plus que médiocre et celle de ses équipements, certaines salles doivent être surchauffées, d'autres sont glaciales, sans parler des couloirs.

Alors qu'un an de chauffage coûtait avant dans les 20 000 euros, aujourd'hui c'est 40 000 à 45 000 euros dont 30 000 de contrat d'entretien... et le département rechigne à payer la note de chauffage, demandant même à ce que cette somme soit prise dans les autres crédits (notamment pédagogique). »

- le **développement de la production d'énergie renouvelable** sur site (panneaux solaires...)

- la **systématisation des diagnostics énergétiques** des bâtiments dont les résultats doivent être communiqués aux usagers et personnels

- la **maîtrise des consommations** : isolation de l'ensemble des bâtiments, mise en place d'éclairage à basse consommation et « intelligents », toits végétalisés, ventilation naturelle, récupération des eaux fluviales...

- la **végétalisation des cours de récréation** qui doivent être accessibles en dehors du temps scolaire à la population en cas de fortes chaleurs

**Nous
revendiquons**